

et de bien-être; mais elle, toutefois, relève aussi en grande partie de la province de l'Ontario, s'il s'agit d'un problème étranger aux réserves. De fait, la province d'Ontario est un peu jalouse de ses prérogatives en matière d'enseignement et de santé. Mais les choses ont été si déplorables dans cette région qu'elles ont reçu l'attention d'hygiénistes, d'anthropologistes et autres qui ont visité les lieux. Le ministre connaît bien le rapport Morris. Je lui ai envoyé le dernier rapport de l'hygiéniste régional, le D<sup>r</sup> Langford. Aux dernières nouvelles, on allait de nouveau tenter de voir les autorités provinciales afin de savoir s'il y aurait moyen de faire quelque chose. A mon avis, le premier problème auquel s'attaquer est celui du logement. Ces cabanes ne sont pas habitables. Je croyais,—c'était, je pense, avant l'époque du ministre,—que lorsque nous avons fait tout ce tapage à propos de cette affaire, certaines modifications allaient être apportées aux règlements relatifs aux prêts domiciliaires afin de permettre au ministère de consentir des prêts domiciliaires en dehors des réserves.

J'avais cru comprendre que les modifications apportées il y a environ quatre ans visaient à permettre au ministère des Affaires indiennes de s'occuper de ce problème, à titre d'essai. J'ai toujours considéré cela comme une entreprise de transition, soit une certaine responsabilité étant assumée par le ministère pendant la période où les Indiens quittent la réserve et commencent à vivre côte à côte avec les blancs.

Je ne croyais pas que le ministère puisse se dégager si rapidement de sa responsabilité envers les Indiens qui n'ont pas d'emploi assuré, tout simplement parce que, techniquement parlant, ils ont quitté la réserve pour voir comment ils pourraient se tirer d'affaire, sur le plan économique, parmi les blancs. C'est un cancer de longue date qui gruge la région de Red-Lake; il n'y a presque pas eu de progrès dans aucun sens.

J'ai été très déçu lorsqu'on m'a dit, il y a environ un an, que ce nouveau règlement, contrairement à ce que je croyais être son but, n'allait pas être invoqué à cette fin. On m'a dit que nous devrions nous adresser à la Société centrale d'hypothèques et de logement afin de l'amener à assumer la responsabilité du logement là-bas. Ce n'est pas pratique, comme le sait le ministre. Le ministre est au courant des normes de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ce n'est pas la prochaine étape dans l'amélioration de l'habitation pour ces Indiens qui vivent actuellement dans des cabanes, dont le ministre a vu des photos. Le ministre sait que la prochaine étape, ce

[M. Benidickson.]

n'est même pas les normes minimums fixées par les règlements de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

J'ai demandé à la municipalité, l'automne dernier, d'adopter un programme de lotissement. J'ai fait de mon mieux pour voir si je pourrais bénéficier des avantages accordés par la Société centrale d'hypothèques et de logement. La Société a des taux d'intérêt assez élevés en ce moment, mais il sont inférieurs aux taux normaux d'intérêt, s'il s'agit d'entreprises de logements sans but lucratif qui sont autorisées par une municipalité et lancées sous ses auspices. J'ai cru que la Société pourrait peut-être nous aider à cet égard. Cependant, le président du conseil municipal et d'autres m'ont dit,—et j'ai saisi ce qu'ils voulaient dire,—qu'ils ne pouvaient lancer dans une municipalité une entreprise de logements qui comporterait une disparité de traitement, du fait d'être destinée à une certaine catégorie de gens.

Le président du conseil municipal a déclaré: «Si nous établissons une subdivision dans ce qu'on appelle le village de Tomahawk, pour améliorer le logement des Indiens qui vivent là depuis quelque temps dans ces conditions déplorables, et si nous lotissons cette subdivision, nous ne pouvons pas dire que ce lotissement doit être limité à ceux qui vivent là en ce moment.» J'ai saisi ce qu'il a voulu dire.

J'ai tenté autre chose dans l'intervalle. J'ai essayé de persuader les cercles de bienfaisance sociale de la région de lancer, à titre d'essai, une entreprise de logements comportant de petites maisons, comme ces entreprises, le ministre le sait, que les cercles de bienfaisance sociale, les succursales de la Légion et d'autres organismes bien intentionnés ont lancées jusqu'ici, en grande partie pour les gens âgés. Nous avons eu, dans la région d'Hamilton, l'une des premières entreprises de ce genre, l'entreprise Burlington. Cependant, je ne crois pas que l'idée aille très loin, parce que la population blanche est très peu nombreuse et que les cercles de bienfaisance sociale, en général, ne comptent guère plus de 25 membres.

Je persiste à croire cependant que qui veut, peut; j'espère qu'on repensera la question de l'enseignement et du logement, et qu'on tentera de nouveau de s'attaquer à ce problème en collaboration avec les provinces, dont c'est le domaine reconnu.

Les perspectives d'aide de la part des municipalités, sur ce plan, ne semblent pas trop bonnes. En réalité, je crois que le programme n'est en vigueur sur le plan municipal que depuis une année et demie ou deux. Ainsi donc, malheureusement, la situation est aussi sombre que lorsque nous avons abordé cette question, il y a quatre ou cinq ans.